

chez Vincent, Boute 1003

ABONNEMENTS. Canada 3.00 Etats-Unis 3.50

LE FRANC-PARLEUR CREDIDI · PROPETER · QVOD · LOCVTVS · SVM.

TARIF DES ANNONCES. Première insertion par ligne 50 cts

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN.

Feuilleton du "Franc-Parleur."

LA DESTINÉE ET LE MALHEUR

Malheur à ceux qui ne connaissent pas leur misère!

(Suite.)

La poète Pétrarque, victime du malheur, n'en redoutait pas moins les périls de la prospérité...

Le monde, qui ne croit pas au malheur dit à son élève: « Brille, captive la fortune à tout prix il faut sortir de la foule et parvenir... »

« Pourquoi user ta vie à poursuivre la fortune? jadis sans retard; conserve la modération, l'insouciance et la gaieté; les émotions douces entrent dans la vie, et font l'effet d'un souffle léger sur la flamme... »

« C'est ainsi qu'on a essayé de relever le secret du bonheur et de le mettre à l'usage des esprits exclusifs. Nous conviendrions bien qu'en jouissant sans retard, en éloignant les soucis rongeurs, et en se retranchant dans son indifférence comme dans un arbre de salut... »

« Je suis homme, a dit un païen, et rien de ce qui est humain ne doit m'être étranger. » Cette belle morale est comme un présentiment du christianisme.

« Sans la douleur, dit Locke, la création serait morte, et tout ce qui est créé serait insensible. La nécessité, c'est-à-dire besoin et douleur, est maîtresse des arts. Sans la douleur de la faim, qui est la plus cruelle des douleurs, la terre ne serait pas cultivée... »

« Le nom générique de l'homme en hébreu (Henock) signifie, dit-on, la fièvre ou la douleur. Le plaisir même devient douleur en sa profondeur... »

« Tout ce qui nous intéresse, nous touche, nous émeut dans ce monde, repose sur le malheur. Les heureux du monde, ou ceux qu'on appelle ainsi, ceux qui vivent dans les délices, ceux qui ne voient pas les misères lamentables qui les entourent... »

« Venez à moi, vous qui souffrez et qui portez un pesant fardeau, venez, et je vous donnerai la paix. » Cette belle parole de l'Evangile ne veut pas dire: je vous donnerai le bonheur, mais: je vous apprendrai à souffrir.

Heureux ceux qui pleurent, nous dit-il, parce qu'ils sont consolés. — Aimez-vous les uns les autres, dit-il encore. Tel est le précepte qui résume toute la morale divine.

« La voix de l'humanité n'était, depuis Adam, qu'une longue plainte. « Puisse périr le jour ou je suis né, dit l'Écriture, et la nuit en laquelle il a été dit: Un homme a été conçu! » — Mais, depuis que la lumière s'est faite, le malheur est glorifié, la souffrance est divinisée.

« La couronne d'épines a jeté plus d'éclat sur le monde qu'un diadème de perles et de diamants.

« La croix, signe du dernier supplice, est le prix envié de la gloire.

« L'infortune est devenue une auréole; et, pour citer le plus grand exemple de notre histoire, le rocher de Saint-Hélène est un trône plus resplendissant que le trône aux abeilles d'or. Il ne manquait à une si haute destinée que la consécration du malheur.

« La prison, dit un autre, est une excellente chaire pour prêcher une idée nouvelle.

« Celui-là ne vous connaît pas, puissances célestes, celui-là qui n'a pas mangé son pain dans les larmes, » a dit Goethe.

« La douleur est un pays dont les naturels gardent le souvenir, pays pauvre, stérile, sans soleil, mais qui fait s'entr'aimer ceux qui sont nés ensemble. »

« Par ce mystérieux pouvoir inhérent à la souffrance, Dieu a-t-il voulu nous montrer qu'elle doit être un des plus constants éléments de la destinée humaine? »

« Voyez quelle transformation s'est faite dans les esprits; le malheur n'est déjà plus regardé comme la faiblesse de notre nature mais comme notre force et notre puissance.

« Après avoir exposé la loi fatale qui préside à notre destinée, on pourrait aussi justifier la douleur ou du moins expliquer sa nécessité.

« Sans la douleur, dit Locke, la création serait morte, et tout ce qui est créé serait insensible. La nécessité, c'est-à-dire besoin et douleur, est maîtresse des arts. Sans la douleur de la faim, qui est la plus cruelle des douleurs, la terre ne serait pas cultivée.

« Le nom générique de l'homme en hébreu (Henock) signifie, dit-on, la fièvre ou la douleur. Le plaisir même devient douleur en sa profondeur... »

« Tout ce qui nous intéresse, nous touche, nous émeut dans ce monde, repose sur le malheur. Les heureux du monde, ou ceux qu'on appelle ainsi, ceux qui vivent dans les délices, ceux qui ne voient pas les misères lamentables qui les entourent... »

« Venez à moi, vous qui souffrez et qui portez un pesant fardeau, venez, et je vous donnerai la paix. » Cette belle parole de l'Evangile ne veut pas dire: je vous donnerai le bonheur, mais: je vous apprendrai à souffrir.

le marteau pour acquérir la force. — Ne faut-il pas aussi que le cœur de l'homme gémissent sous le poids de l'adversité pour devenir fort? sinon la rouille de l'égoïsme et de l'oisiveté le dévorera, comme la rouille dévore le fer.

(A continuer.)

L'invasion du Canada en 1775.

Nous empruntons à l'excellent ouvrage de M. Aubert Larue, l'Histoire populaire du Canada, la relation suivante des événements de 1775:

« Ce ne fut qu'avec beaucoup de difficultés que Carleton put se rendre jusqu'à Québec, où il arriva dans une petite chaloupe, après avoir abandonné dans les environs de Sorel, onze navires chargés de provisions, d'artillerie et de munitions, dont les Américains ne tardèrent pas à s'emparer. Sur ces mêmes navires Montgomery descendait à Québec, quelques jours plus tard, avec 4 ou 500 hommes.

« Il est certain, dit Sanguinet, que si ces onze navires n'avaient point été pris, Montgomery n'aurait point pu aller à Québec, parce qu'il aurait manqué de tout... »

« En ce moment, dit Laverdière, la cause métropolitaine en Canada était dans un état désespéré. Le territoire renfermé dans l'enceinte de Québec était à peu près tout ce qui reconnaissait la suprématie de l'Angleterre.

« Montgomery, ayant opéré sa jonction avec Arnold, mit le siège devant Québec. Ce siège mémorable de 1775 a été le quatrième et le dernier de ceux que la vieille capitale ait eu à soutenir depuis sa fondation en 1608.

« Québec renfermait dix-neuf cents soldats, matelots et miliciens. Il y avait dans la ville deux cents grosses pièces de canons, cinquante pièces de campagne, huit mortiers, quinze obusiers, et assez de bombes et de boulets, et surtout de poudre, pour tirer sans ménagement pendant huit mois. La ville était fortifiée par des murs de trente pieds de haut... »

« L'artillerie des Bostonnais ne se montait qu'à cinq ou six pièces de canons et quelques obusiers; ils n'avaient que très peu de poudre. On craignait si peu leur artillerie que les femmes et les enfants restèrent en ville et se promenaient dans les rues et sur les remparts comme à l'ordinaire. Voyant que Carleton était bien résolu de ne pas sortir de ses retranchements, les Américains canonèrent et bombardèrent la ville avec de petites bombes pendant sept jours. Mais Montgomery s'apercevant qu'il dépensait sa poudre inutilement, et qu'il était au moment d'en manquer, prit la résolution de faire une escalade pendant une nuit obscure. On fut averti de son dessein par un déserteur, et l'on fit bonne garde ce jour-là; mais l'attaque n'ayant pas eu lieu au temps fixé par le déserteur, l'on se douta que les Bostonnais attaqueraient le jour suivant, et l'on ne se trompa point; car le trente-et-un décembre 1775, à cinq heures du matin, les Bostonnais au nombre d'environ 350, sous le commandement de Montgomery, vinrent pour escalader Près-de-Ville, par les fougères, en même temps que 558 autres, conduits par Arnold, venaient par Saint-Roch, attaquer le Sault-au-Matelot.

« Arnold, qui commandait ce détachement, fut blessé à la jambe, et transporté à l'Hôpital-Général. Le nombre des prisonniers faits à ce poste s'éleva à près de trois cents y compris trente-deux officiers.

« En même temps que ce combat se livrait au Sault-au-Matelot, un autre avait lieu à Près-de-Ville pour repousser l'attaque dirigée par Montgomery.

« Montgomery avait sous ses ordres environ 350 hommes; le chemin qu'il avait à suivre était extrêmement étroit. La garde canadienne qui était établie à Près-de-Ville comptait quarante-cinq hommes. Elle avait charge d'une batterie masquée de neuf pièces de canon érigée dans le pignon d'une maison. La garde vit les Bostonnais escalader la première

barrière, et se ranger en ordre de bataille sur un quai; elle laissa s'avancer jusqu'à une distance de quarante pieds.

« Alors le sieur Chabot et le sieur Picard — commandants de la garde ce jour-là — donnèrent ordre de mettre le feu aux canons chargés à mitraille, ce qui fut fait.

« Plusieurs des ennemis avaient été tués par la décharge de neuf coups de canons... ils trouvèrent trente six hommes de tués, au nombre desquels était Montgomery... Aucun canadien n'avait été tué ni blessé.

« Si Montgomery, dit Sanguinet, n'eût point été tué et M. Arnold blessé, il est certain que la ville de Québec aurait été prise.

« Après ces deux échecs, les Américains furent obligés de se retirer à Sainte-Foye, à l'Hôpital-Général, et aux environs. Ils croyaient, à tout moment, que le général Carleton ferait une sortie avec les deux mille hommes qu'il avait dans la ville; ils furent très surpris de voir qu'on les laissait tranquilles.

« Bientôt le manque de vivres se fit cruellement sentir par les Américains; et les maladies commencèrent à les décimer; de jour en jour, aussi, ils perdirent les sympathies de ceux des Canadiens qui avaient éprouvé leur cause.

« Finalement, l'arrivée du général Burgoyne au printemps, avec sept à huit mille hommes, vint sortir Carleton de son embarras. Burgoyne se mit en campagne, et après des succès variables, finit par chasser les Américains du Canada.

FRANCE.

« Dans un collège, l'enfant encore innocent qui se trouve exposé à l'immoralité de ses camarades plus civilisés, a-t-il le droit de le dire à son confesseur; et le confesseur, qui voit cet enfant en danger, peut-il lui conseiller de se tirer des griffes des corrupteurs en les dénonçant? — Mais! s'écrie M. Sarecy, qui pose le cas.

« Il explique que ce serait une délation, et que la délation est un crime sévèrement proscrié dans la morale et dans les usages de l'Université. — Mieux vaut, dit-il, que l'enfant se laisse corrompre. La corruption, aux yeux de ce moraliste, est une chose de rien, dont on se corrige avec le temps, et qui n'est pas, selon lui, incompatible avec l'honneur; mais la délation est le fait d'une âme basse, et qui ne pourra se relever.

« Dans les lycées, dans les collèges, et plus généralement dans les pensionats et les écoles laïques, la délation, sous quelque forme qu'elle se présente, est regardée comme l'action la plus honteuse qui se puisse commettre. On ne l'excuse sous aucun prétexte. Il est de tradition, dans tous les établissements universitaires, de ne jamais écouter un élève qui vient même sur un fait vrai, dénoncer un de ses camarades: on lui remontre, en termes indignés, l'infamie de sa conduite. On le punit même fort souvent à la place du condisciple qu'il vient d'accuser. On cherche à inculquer de bonne heure à cette jeune âme des sentiments de générosité chevaleresque, qu'elle portera plus tard dans l'exercice de la vie civile.

« Il n'y a pas dans la langue de nos écoliers un mot qui emporte avec soi une signification plus méprisante que celui de rapporteur. Rapporteur est pour nos enfants le synonyme de lâche et de traître, et il n'est personne de nous qui ne se souvienne de quelque quarantaine infligé spontanément par ses camarades à un élève qui avait eu sur ce point une défaillance.

« En sorte que, de l'aveu des élèves et des maîtres, si un écolier veut en gêner un autre, celui-ci, à moins de pouvoir se défendre par ses poings, devra le souffrir. Ainsi le veulent nos chevaleresques traditions d'honneur français et universitaires.

« Cela toutefois nous paraît fort cynique dans le cas en question. Passe pour les autres! Mais c'est à propos de ce cas que M. Sarecy étale sa vertu contre une parole de Mgr. Dupanloup, aussi bon maître d'école que lui et qui ne partage pas du tout son sentiment.

« Le moraliste Sarecy ne veut pas que l'enfant attaqué rapporte même à son confesseur; et si le confesseur, tenu au secret

suggère à son pénitent quelque moyen de se délivrer, alors M. Sarecy dénonce le confesseur lui-même et le déclare aussi abominable que son pénitent.

« Or, Mgr. Dupanloup a commis cette abomination. Il a conseillé la délation et fourni un moyen de la commettre plus coupable et plus hideux s'il se peut qu'elle-même.

« Mgr. l'évêque d'Orléans a fait imprimer en 1862 une méthode de catéchisme où il se pose cette question: Quand un confesseur de collège peut-il ordonner ou conseiller à son pénitent de découvrir au supérieur un libertin du même collège? M. Sarecy trouve la question singulière, et il répond, que lui et ses semblables s'écrieraient « tous en chœur: Jamais! Jamais! Jamais! » Mgr. l'évêque d'Orléans, qui est un homme sérieux, la résout autrement.

« Il trouve la question grave et digne de réflexion. D'un côté, la délation est fâcheuse; en renéant au mal, elle peut en occasionner un plus grand; l'enfant y répugne, il a peur de rapporter; il connaît les mœurs du collège, il a peur d'être mal reçu, et que la morale particulière qui le condamne comme rapporteur ne rapporte contre lui. De l'autre côté, le pénitent est pressant, et le confesseur qui ne doit pas s'exposer à paraître trahir le secret de la confession; ne peut parler à la place du pénitent sans avoir son aveu et s'assurer contre un retour de faiblesse. Que faire? M. Sarecy ne serait point embarrassé: il laisserait aller la corruption, en donnant tout au plus à l'enfant l'ordre ou le conseil probablement inutile de se défendre ou d'accuser héroïquement et publiquement les entreprises ignobles dont il est l'objet, c'est-à-dire de se laisser dénoncer. Ce serait très-beau de la part d'un garçon de dix à quinze ans, qui n'eût serait pas moins noté comme rapporteur et puni par le maître, ou mis en rude quarantaine par ses condisciples.

« Mais un prêtre catholique n'est pas du tout la même chose que M. Sarecy. L'expérience et la charité de Mgr. Dupanloup lui font proposer un expédient. C'est que le confesseur engage le pénitent à écrire le fait signé de sa main, en lui promet « tant de ne pas montrer sa lettre, mais de la transcrire lui-même sans signature, et d'apporter la copie non signée, au supérieur. Le secret de la confession est en sûreté, et l'enfant ne peut être nullement compromis. »

« Cet expédient nous semble très acceptable. Il fait rugir M. Sarecy. Il demande si l'on éprouve pas « une sorte d'écoeurement à lire tous les détails de cuisine ecclésiastique. » C'est la cuisine de M. Sarecy qui nous semble écoeurante. Il prend toute cette peine pour établir que la lettre signée et gardée est une lettre anonyme, et il se remet à l'éloquence: « Ne l'écoutez pas « pauvre petit; n'écoutez pas les perfides conseils de cet homme. Il n'y a rien, sachez le bien, non, il n'y a rien de si odieux qu'une lettre anonyme; écrivez une lettre semblable est une action qui « n'a pas d'excuse, etc., etc. »

« En d'autres termes: « Au nom de l'honneur, laisse-toi plutôt corrompre, laisse-toi plutôt salir, mon enfant bien-aimé! »

« M. Sarecy est conduit à ces belles conclusions par le désir de diffamer un évêque et d'insulter toute l'Eglise. Mais il est assez dans ce métier qu'il fait avec tant de zèle pour ne s'apercevoir pas que le charitable ecclésiastique qu'il outrage se substitue à la faiblesse de l'enfant en péril et conserve par devers lui la preuve de la juste plainte dont il prend la responsabilité. Où est l'anonyme, puisque l'enfant a écrit et signé sa plainte? M. Sarecy nous rappelle l'écolier limousin qui fait le savant dans Rabelais: « Pardieu, lui dit Pantagruel, je vous apprendrai à parler. Tu es Limosin pour tout potage. »

LOUIS VEUILLOT.

La science et l'art d'accommoder les faits.

« On lit dans l'Univers du 20 décembre: Tout le monde connaît plus ou moins de vue, sinon autrement, cette petite revue qui s'étale discrètement sous les galeries de l'Odéon et aux vitrines des libraires. On la reconnaît à sa couverture rose et à

son mince format; scientifique, elle l'est souvent; anti-catholique, toujours. Elle prend aujourd'hui ses cinq ans, ce qui est un âge honnête pour les revues; elle a, croyons-nous, fait ses affaires et espère bien grandir encore en importance et en format. La science a daigné bénir sa très-humble servante. Il suffit maintenant d'une certaine couleur et d'une certaine science pour aller tout droit à la prospérité, sinon à la postérité.

« Mais la science est monotone; elle a, de plus, le désagrément de ne s'adresser qu'à une certaine classe de lecteurs. On risque donc une promenade dans le domaine de l'art.

« Hâtons-nous de dire que l'art de la Revue rose n'a rien à démêler avec l'Académie des Beaux-Arts, laquelle a pour grand maître M. Wallon.

« On nous a dit que des chimistes avaient trouvé le moyen de faire du diamant avec du charbon. Il fallait beaucoup de charbon pour une parcelle de diamant. La revue rose, qui se connaît en chimie, fait de l'art avec la science. O revue! n'abusez pas du charbon.

« Il y a dans l'histoire quelque chose qui n'est que l'art. La connaître, voilà la science; la raconter, voilà l'art; c'est celui de notre revue; elle y excelle merveilleusement.

« Que voulez-vous? On a un peu de science et beaucoup d'ambition; on se dit désintéressé de toutes les misères de doctrines et de préjugés. Cela n'empêche pas d'avoir au fond de l'esprit une vaillante petite haine à satisfaire par tous moyens.

« Où serait le privilège d'avoir pénétré au fond des mystères de la nature et de s'être fait un nom quelconque à force de retenir des systèmes si on ne pouvait, du haut de la borne où l'on a grimpé, cracher un peu de temps à autre sur ce que les autres respectent et honorent.

« Revenons aux historiens de la Revue Scientifique; le petit chapitre que je relève n'ayant pas de nom d'auteur, je tire dans le tas.

« Nos lecteurs sont au courant de la malheureuse affaire de Guibord; nous leurs en avons racontés les incidents lugubres; nous avons cité des extraits entiers de journaux protestants qui tous font mal disposés en principe contre le clergé catholique, ont, dans le cas qui nous occupe, rendu hommage à la modération des évêques du Canada et critiqué l'indiscrette intervention du gouvernement.

« Rien de tout cela n'embrasse la Revue Scientifique. Voici comment elle entame son récit que, sans le reproduire en entier, nous suivrons pas à pas:

« Il vient de se produire dans la capitale du Canada, à Montréal, des troubles graves provoqués par des menées cléricales, à l'occasion d'une institution scientifique de cette ville. Voici de curieux détails sur cette affaire, empruntés aux correspondances d'Amérique. »

« Comprenez donc cette joie du chasseur qui ne rencontre pas broutilles! Quelle chance de mettre la main sur quelque bonne grosse horreur à l'actif de ces affreux cléricaux!

« Mais c'est une joie austère, grave, la joie qui convient à l'honnête homme quand il dénonce à la police un repaire de brigands. Voyez plutôt ce style de greffier instructeur:

« En 1844, un certain nombre d'habitants de Montréal s'associèrent pour fonder, sous le nom de « Institut Canadien, » une société scientifique et littéraire dont l'objet, dit le préambule de l'acte de société, sera « d'établir une bibliothèque, d'avoir des salons de lecture et d'organiser, au moyen de cours libres, un système de mutuelle et publique instruction. »

« Que parlais-je de greffier? Un procureur impérial, du temps qu'il y en avait, n'aurait pas commencé un réquisitoire avec plus de calme et de Majesté. Mais procureur, greffier ou historien, sa prose libre penseuse le trahit à la première phrase. Depuis longtemps on nous rebâtit les oreilles de ces sociétés d'ageneaux constamment menacés et mangés par un bergeur féroce. Il faudrait pourtant convenir qu'ageneaux pareillement enrégés ressemblent fort à des loups et mettent souvent le bergeur à mal.

« Qui ne se rappelle les éloges prodigués jadis aux tendances philanthropiques et religieuses de la franc-maçonnerie? C'était

l'auguste amie des misères de l'humanité, la protectrice sacrée des droits des petits. La religion catholique était bien jalouse et bien étroite pour oser mettre à l'index une si belle institution. Il a fallu l'histoire expliquée de l'ancien et du nouveau monde pour comprendre tout le mal que les franc-maçons ont fait à notre société.

La Revue scientifique suit donc une vieille tactique en nous représentant « l'Institut-Canadien » comme une société d'agoneux. Elle en raconte la naissance et les progrès avec une admiration bien sentie. Survient un nuage. Les tendances libre-penseuses de la société s'accusent; son esprit devient hostile à l'Eglise. Les catholiques qui en font partie s'alarment; ils protestent contre ces tendances nouvelles et demandent qu'il soit nommé une commission pour examiner et rejeter les ouvrages pernicieux.

« Sur cette demande, l'Institut tint une assemblée générale, qui rejeta la proposition à une immense majorité. »

Attention ! voilà nos agoneux qui commencent à nous paraître bien endents.

Sur ce, paraît une lettre pastorale de l'évêque de Montréal, qui blâme les tendances nouvelles de l'Institut-Canadien et le menace des foudres de l'Eglise.

« L'évêque ajoutait, sous forme de regret, en terminant :

Il est bien à remarquer que ce n'est pas nous qui prononçons cette terrible excommunication dont il est question, mais l'Eglise, dont nous ne faisons que publier les salutaires décrets.

Ici ce n'est pas nous qui soulignons, c'est la Revue : mais laissons lui la parole :

L'Institut-Canadien ne s'alarme pas de la menace.

Sur ces entrefaites, toutefois, une circonstance particulière détermina plusieurs des membres catholiques de l'Institut à en appeler à Rome des décisions de l'évêque. L'un d'eux, un des fondateurs de l'Institut, un M. Guibord, se trouvant gravement malade, avait fait venir un prêtre, qui avait bien consenti à lui administrer l'onction, mais s'était refusé à l'admettre à la communion tant qu'il n'aurait pas fait acte d'obéissance aux ordres de l'évêque en se retirant de l'Institut.

M. Guibord n'avait pas voulu y consentir; mais, revenu à la santé, il s'était adressé, de concert avec plusieurs de ses collègues catholiques, à la Cour de Rome.

A ce point, nous nous permettons d'arrêter la Revue, car elle fait une erreur, une erreur artistique, il est vrai, mais nous avons des affirmations qui valent mieux que les siennes. M. Guibord a consenti. M. Guibord a reçu les derniers sacrements, après avoir solennellement promis de renoncer à l'Institut. Revenu à la santé, il publia sa promesse : *Timor Domini initium sapientie*. L'approche de la mort lui avait donné un peu de cette sagesse; la santé la lui ôta. C'est une histoire commune à beaucoup de pécheurs.

M. Guibord fut terriblement puni. La mort revint, brusquement cette fois, et le prit sans sacrement. Mais n'anticipons pas, et suivons le récit de la Revue :

« Leur requête envoyée en 1862, resta sans réponse jusqu'en 1869. A cette époque seulement, une lettre-circulaire de l'évêque de Montréal, datée de Rome du 16 juillet, fit connaître la décision du saint-office. Elle enjoignit aux catholiques de l'Institut de s'en retirer, tant qu'il y serait enseigné des doctrines pernicieuses, et elle défendait de publier, de conserver ou de lire l'annuaire de 1868 publié par l'Institut Canadien.

En recevant cette lettre-circulaire, l'Institut tint une assemblée générale, et les résolutions suivantes y furent adoptées : « 10. L'Institut-Canadien, fondé dans un but purement scientifique et littéraire, n'a aucune espèce d'enseignement doctrinaire, et exclut avec soin tout enseignement de doctrines pernicieuses dans son sein.

« 20. Les membres catholiques de l'Institut-Canadien, ayant appris la condamnation par décret de l'autorité romaine, déclarent se soumettre purement et simplement à ce décret. »

Ces témoignages de déférence ne désarmèrent pas l'évêque. Il les repoussa, terminant sa réponse datée de Rome, le 30 octobre 1869, par cette remarque :

« Tous comprendront qu'en matière si grave il n'y a pas d'absoluité à donner, pas même à l'article de la mort, à ceux qui ne voudraient pas renoncer à l'Institut, qui n'a fait qu'un acte d'hypocrisie en feignant de se soumettre au Saint-Siège. »

C'est dans ces circonstances que survint, le 18 novembre suivant, la mort de M. Guibord.

Voilà les faits racontés on ne peut mieux par l'excellente revue; mais ce n'est pas tout. La famille Guibord voulut faire enterrer l'excommunié dans le cimetière catholique. L'évêque et le clergé s'y opposèrent; on passa outre, et la population froissée empêcha l'enterrement et dispersa le convoi. Le corps de Guibord fut remporté au cimetière protestant.

L'Institut-Canadien ne se découragea pas et en appela au conseil privé. Jamais Guibord n'avait eu tant d'amis et de partisans chez les libres-penseurs surtout.

Le conseil privé ordonna l'inhumation par toutes voies légales et de droit, et les derniers journaux nous ont raconté cet enterrement auquel 2,000 soldats faisaient convoi. Mais il faut rendre cette justice aux journaux protestants, plusieurs d'entre eux blâmèrent énergiquement l'intervention armée du gouvernement dans une question de discipline catholique.

En définitive, force est restée à la loi, mais les libres-penseurs ne sont pas encore contents et ne taissent pas en violentes déclamations contre l'intolérance cléricalle et catholique. Ils devraient pourtant bien reconnaître que s'ils réclament la liberté pour eux, les catholiques ont aussi quelque droit à cette liberté; que s'ils ont le droit de vivre, de mourir et de se faire enterrer en libres-penseurs, les catholiques ont bien le droit de vivre, de mourir, et de se faire enterrer catholiques.

Mais nous connaissons ces dénonciateurs de l'intolérance catholique; ils ne sont plus libres du moment qu'ils ne peuvent violenter la conscience des catholiques; leur liberté consiste à prendre celle des autres.

Voici encore de quoi nous édifier sur les déclamations de la Revue contre l'intolérance cléricalle. Parlant des évêques de Montréal et de Toronto, elle déclare que « leurs mandements affectent de vouloir apaiser les passions, mais qu'ils les attisent en faisant de nouveaux appels à l'intolérance et aux préjugés religieux. » Cette affirmation est gratuite. L'Univers a reproduit en partie les mandements de ces évêques qui, tout en protestant contre la violence faite au culte catholique, n'ont jamais cessé de faire appel à la modération des Canadiens.

La Revue ne se défend pas d'une grande admiration pour le jugement du Conseil privé. Il n'y a, dit-elle, que l'Angleterre où toutes les vieilles traditions sont précieusement conservées, qui puisse ainsi rechercher dans le passé le principe de ses décisions judiciaires.

Ce que la Revue ignore, c'est qu'en recherchant dans le passé le principe de ses décisions judiciaires, l'Angleterre aurait pu trouver ses actes législatifs sur la sépulture en Irlande. En vertu de ses actes, un catholique ne pouvant être admis dans un cimetière qu'en subsistant les prières du culte protestant. Quand la famille consentait à cette sacrilège comédie elle avait une tombe pour sa mort; sinon, elle s'en passait et le catholique était enterré comme un chien-like a dog.

C'était assez bon pour lui. C'est à O'Connell que depuis la persécution l'Irlande doit l'oraison de son premier cimetière catholique à Glasnevin. Voilà ce que le Conseil privé aurait pu découvrir en fait de vieux principes. La Revue ne le savait probablement pas.

Ce que la Revue ne sait pas, c'est qu'il s'est trouvé en Angleterre même des protestants qui ont blâmé l'immixtion du conseil privé dans l'affaire Guibord. L'Univers en a quelque peu parlé. Mais qu'est-ce que cela peut faire à la petite revue de MM Germer-Baillière ?

Enfin, ce que cette bonne petite revue ignore encore, c'est qu'en France même nous jouissons du droit qu'on a contesté aux catholiques du Canada. Partout où le cimetière est béni, le clergé a le droit sans appel de permettre ou de défendre l'inhumation d'un membre de la communauté. C'est un droit confirmé par un arrêté d'un conseil d'état, s'il vous plaît. Petite revue, inclinez-vous !

A Paris, où chaque tombe est bénite isolément, on peut assister de temps à autre au scandale d'un enfouissement civil. Dans un cimetière consacré, le clergé aurait le droit et le devoir de l'interdiction. Cela scandaliserait la petite Revue, mais le culte catholique, qui ne dispute pas aux libres-penseurs ses morts, a la prétention qu'on ne les lui impose pas. En dépit de la petite Revue, c'est une liberté permise et légale.

En voilà assez pour remettre en son vrai jour l'édifiante histoire de la Revue scientifique. Qu'elle fasse de la science nous ne la chicanerons pas là-dessus, mais de l'art, il n'en faut pas.

L. NEMOURS GODRÉ.

LE FRANC-PARLEUR. Vendredi, le 14 Janvier, 1876.

LE LIBERALISME DU "BIEN PUBLIC."

Quoiqu'on en ait dit dans le temps, cette erreur subtile qui a nom : « le libéralisme catholique » que Pie IX a si bien caractérisé en l'appelant : une conciliation chimérique de la vérité avec l'erreur » a toujours subsisté et subsiste encore en ce pays. Elle recrute aujourd'hui ses partisans les plus dévoués dans les rangs de la phalange nationale, et le rédacteur du Bien Public en est actuellement le porte-étendard.

On sait maintenant ce que vaut cette école, qui, sous des dehors trompeurs et avec une mine hypocrite qui lui semblait naturelle, professait la soumission la plus complète aux enseignements de l'Eglise, et jurait ses grands dieux qu'elle n'avait été créée que pour faire respecter les droits inaliénables et imprescriptibles de la religion, et ceux non moins puissants de la patrie.

L'autel et la patrie tels étaient les phares lumineux qui devaient guider sa course à travers les dédales obscurs et les sentiers tortueux du notre monde politique et social.

Les apparences étaient si belles, les dehors si séduisants, les protestations de dévouement et de fidélité tellement solennelles et répétées, que les honnêtes gens prêtèrent main forte et protection au nouveau parti qui devait asseoir sa puissance sur les bons éléments que pouvaient alors contenir les diverses fractions politiques de cette province.

Le clergé, avec sa prudence ordinaire, et faisant preuve d'un patriotisme qui honore aujourd'hui sa bonne foi, comptant sur cette réaction qui devait être toute au bénéfice de la religion et de la patrie, laissa dans cette Province ses coudees franches au parti régénérateur.

Une telle conversion pouvait surprendre, mais les néophytes paraissaient animés d'un si beau zèle, que l'on finissait par croire la chose possible et praticable.

Quelles en furent les conséquences ? Tout le monde les connaît, et elles appartiennent en ce moment au domaine de notre histoire politique et parlementaire.

L'élément libéral de la Province de Québec, jusqu'alors relégué dans l'obscurité apparut au grand jour, avec une puissance telle, que du coup il put saisir les rênes d'un pouvoir qu'il convoitait depuis vingt ans.

Le parti national avait réussi à faire dire quelques-uns de ses membres, mais son prétendu dévouement et son hypocrisie n'avaient profité en définitive qu'à la vieille école libérale qui comptait dans la représentation l'immense majorité.

Dans la distribution des honneurs ministériels, les portefeuilles étaient échus en entier aux membres de la fraction libérale avancée.

Les organes du parti national avaient bien, il est vrai, murmuré contre une injustice qui semblait ignorer leur fidélité, mais les chefs avaient foncé le sourcil et cet indice de la colère royale avait fait rentrer dans l'ordre les récalcitrants et les ambitieux déçus et déçus.

Heureux effets de la discipline ! les chefs dont on avait répudié les doctrines et les principes sur les hustings étaient non seulement reconnus comme tels, mais de plus adulés, louangés et flattés.

Cette farce ignoble avait été jouée avec une certaine adresse, et le rideau tombé, les acteurs s'étaient frottés les mains de satisfaction en voyant que la recette avait été si productive.

Comme en ces matières le scrupule était en dehors de la mise en scène, ces histrions du jour acceptaient sans remords les conséquences de leurs fausses représentations.

A mesure que la position ministérielle se consolidait, ils se dégageaient peu à peu du costume d'emprunt dont ils s'étaient affublés et qui gênait terriblement leur marche.

Les Dorion, les Geoffron, les Fournier et les LeTallier trônaient à Ottawa, et les rayons que projetaient ces constellations libérales solidement placées au zénith de notre ciel politique, avaient inondé les partisans anciens et nouveaux de leurs doctrines pernicieuses et de leurs mauvais principes. Le parti conservateur qui venait d'être si cruellement décimé par le vote populaire voyait ses adversaires acharnés occuper ses anciennes positions.

Les nouveaux ministres qui craignaient à bon droit que la présentation de leurs véritables couleurs ne fut le signal d'une défection générale, s'étaient prudemment renfermés dans un mutisme absolu.

Les organes libéraux seuls paraient et promettaient monts et merveilles aux curieux intéressés qui cherchaient à connaître les profondeurs de la politique ministérielle.

Suivant eux, les droits de nos frères du Nouveau-Brunswick allaient être enfin reconnus, après avoir été si indignement foulés aux pieds par le ministère conservateur.

La question de Manitoba n'était plus qu'une affaire de temps, et avant peu elle devait se régler d'une manière honorable pour les Métis et leurs principaux chefs.

Attendez, disait-on, que le cabinet fédéral se mette à l'œuvre et vous verrez ce qu'ils feront.

Il fallait attendre, nous attendimes sinon avec espoir, du moins avec résignation; nous attendons encore, Dieu seul sait quand nous aurons fini cette corvée.

Il n'était guère possible de trouver alors une occasion plus favorable pour doter d'un organe le parti national.

Aussi en se donnant la main et en dénouant les cordons de sa bourse, réussit-on à fonder à Montréal, le Bien Public.

Né sous des auspices aussi favorables, ce journal continua pendant quelque temps à propager les idées de son parti.

N'osant avouer, comme ses chefs, les libéraux qui étaient au pouvoir à Ottawa, il les supporta tacitement, se contentant de les avertir qu'au besoin il pouvait les abandonner, comme au besoin il devait compter sur lui. Ce semblait de menace eut l'effet de faire croire à quelques citoyens animés de bonnes intentions, mais plus crédules que perspicaces, que la feuille nationale allait inaugurer l'ère de progrès et de paix qu'on leur avait tant et si souvent prédit.

Les réformes annoncées vinrent devant les Chambres, et les questions qui les avaient motivées n'avaient pas d'un pas.

Pensez-vous que le Bien Public montât alors sur les toits pour crier à la trahison et à l'infamie ?

Détrompez-vous, au lieu de montrer qu'il n'avait été que quelques-uns il restait de la sincérité, de l'honnêteté, on excusa la conduite du cabinet, en rejetant sur leurs prédécesseurs la nécessité des fautes commises.

Singulière logique que les besoins du moment et les projets ambitieux de l'avenir pouvaient seuls motiver.

Rivé à la chaîne gouvernementale, le Bien Public a continué à jouer le rôle du roquet libéral.

Né pouvant mordre, il aboie; c'est un moyen de donner l'éveil et de faire comprendre aux maîtres que l'on a besoin de sa part de la pitance, en récompense de son dévouement.

Non content de défendre la politique libérale, le Bien Public, après quelques hésitations, a levé haut le masque, dont il avait recouvert sa triste personnalité. Endosser par ses écrits la responsabilité ministérielle était une tâche qui lui paraissait facile, mais sortir de là et partager les vues et les idées malsaines de ses chefs, semblait le gêner et quelque peu l'embarrasser en vue de ses abonnés.

Il n'y a que le premier pas qui coûte et nos libéraux ne sont pas hommes à s'effrayer d'une enjambée.

Aussi l'hésitation ne dura-t-elle que le temps requis pour leur faire juger que la position ministérielle était pour le moment inébranlable, et l'on vit aussitôt, flamberge au vent, les rédacteurs du Bien Public commencer à prêcher des doctrines condamnables et condamnées.

Jusqu'à ces derniers temps le libéralisme de cette feuille n'avait pas été affiché d'une manière aussi ouverte, que son rédacteur actuel vient de le faire ces jours-ci.

Nous regrettons pour lui la position fâcheuse dans laquelle il s'est, de gaieté de cœur, si maladroitement placé.

Ignorant, nous lui supposons de la bonne foi et nous le plaignons sincèrement; mais instruit, et à portée de voir, d'entendre, d'écouter et de juger, nous ne pouvons que le blâmer et le censurer aussi fortement qu'il le mérite. Son orgueil mal placé et son ambition ont faussé son jugement à un point tel, que ses anciennes convictions en souffrent, et que la rancune, l'amour du parti, lui font seuls suivre une voie où il finira par trébucher et tomber.

Ecrivain ayant, disait-il, pour mission de défendre la vérité, le voilà aujourd'hui marchant côte à côte avec les libéraux avancés; soutenant des thèses, dont sa conscience de catholique doit nécessairement lui interdire la discussion. Ce n'était pas assez pour lui d'avoir approuvé le discours rempli de fiel et de venin anti-catholique de l'hon. Huntington, à St. André, comté d'Argenteuil, et qui n'est qu'un long réquisitoire d'injures et d'insultes contre notre clergé, notre croyance, il lui fallait de plus donner le spectacle au public, d'une diatribe de son cru dont les colonnes de l'ancien Avenir se seraient enorgueillies.

Non seulement, M. David, vous avez insulté le clergé relativement à l'élection de Chambly, où votre éloquence n'avait servi que les intérêts de vos adversaires politiques, mais vous êtes allé plus loin, vous avez menacé un de ses membres en particulier en lui donnant à entendre que la justice séculière allait bientôt faire sentir sur sa personne la pesanteur de son bras.

L'action du curé de Boucherville n'est ni plus ni moins à vos yeux « qu'un attentat à la constitution qui nous régit et aux droits politiques qu'elle garantit aux citoyens. »

Puis, après avoir lâché cette tirade qui paraît vous étonner, sentant la triste position dans laquelle vous vous êtes mis, vous vous armez d'un nouveau courage pour défier ceux qui pensent plutôt à vous prendre en pitié qu'à vous faire du mal.

Vous posant un martyr politique, vous vous exclamez : « Qu'on s'écrie tant qu'on voudra, qu'on nous détruise si l'on veut, nous croyons que la religion et la patrie nous obligent de signaler les dangers que de pareils abus préparent à l'une et à l'autre. »

Nous ne pouvons dire jusqu'à quel point ces accusations qu'il porte contre le clergé de Chambly et en particulier contre le curé de Boucherville sont vraies et fondées.

Mais ce que nous savons, c'est que le Dr. Fortin ne s'est pas gêné de déclarer qu'il appartenait à l'ancienne école libérale avancée dont les principes sont anti-catholiques dans toute l'acception du mot;

c'est que le Witness l'a spécialement recommandé aux électeurs protestants comme étant la personnification du libéralisme catholique, opposé aux empiétements de l'Eglise de Rome et aux persécutions de ses ministres.

Qu'y a-t-il d'étonnant alors que le clergé ait condamné les doctrines du candidat libéral, et qu'il ait trouvé plus acceptables et plus rassurantes celles du candidat conservateur ?

Il nous semble que la position était assez définie pour trouver une explication toute naturelle.

L'école des Païneau, des Dessaulles, des Doutré et des Lafflamme est assez connue par ses enseignements, pour que l'un de ses adeptes eut la certitude de ne pas compter sur la sympathie d'un corps que ses chefs avaient entraîné dans la boue et couvert d'insultes.

Cependant, en admettant pour un instant que le curé de Boucherville, dont nous connaissons le talent et la charité chrétienne, aurait outrepassé les bornes de son ministère, était-ce bien à vous M. David qu'il appartenait de le redresser ?

Aviez-vous reçu mission de lui enseigner ses devoirs, et pouviez-vous lui fixer les bornes où sa liberté de parole devait nécessairement finir ?

Certes, vous n'avez pas reçu en partage des grâces d'état qui vous qualifient pour une si haute position.

Vous êtes de ceux qui, pour rester catholiques, sont obligés de suivre les enseignements et les conseils de vos Pasteurs.

Comment vous y êtes vous conformé, quelle a été votre conduite et votre attitude ?

Nous allons le voir, en reproduisant ici au long le Chap. V de la lettre collective des Evêques de la Province de Québec, le 22 septembre 1875, concernant le rôle du clergé dans la Politique.

Devant une pareille autorité, si vous inclinez sans doute, M. David, si vous êtes catholique, et vous avouerez vos torts.

Votre orgueil en subira, nous le savons, une rude atteinte, mais l'expiation n'en sera que plus méritoire, car autrement vous seriez montré du doigt, et c'est un triste titre et un bien vilain métier que de se faire traiter d'insulteur de l'Eglise et des prêtres.

C'est pourtant le titre que vous méritez et que vous mériteriez si vous n'avez les souillures dont votre plume vient de recouvrir les colonnes de votre journal pour votre honte personnelle et celle de vos lecteurs.

LE ROLE DU CLERGE DANS LA POLITIQUE.

Des hommes qui veulent vous tromper, Nos Très Chers Frères, vous répètent que la religion n'a rien à voir dans la politique; qu'il ne faut tenir aucun compte des principes religieux dans la discussion des affaires publiques; que le clergé n'a de fonctions à remplir qu'à l'Eglise et à la sacristie et que le peuple doit en politique pratiquer l'indépendance morale !

Erreurs monstrueuses, Nos Très Chers Frères, et malheur au pays où elles viendraient à prendre racine ! En excluant le clergé, on exclut l'Eglise, et en mettant de côté l'Eglise on se prive de tout ce qu'elle renferme de salutaire et d'immuable, Dieu, la morale, la justice, la vérité et quand on a fait ainsi main basse sur le reste, on n'a plus à compter qu'avec la force.

Tout homme qui a son salut à cœur, doit régler ses actes selon la loi divine, dont la religion est l'expression et la gardienne. Qui ne comprendra quelle justice et quelle rectitude régneraient partout, si les gouvernants et les peuples avaient toujours devant les yeux cette loi divine qui est l'équité même, et ce jugement formidable qu'ils auront à subir un jour devant celui au regard et au bras de qui personne ne saurait échapper ? Les plus grands ennemis du peuple sont donc ceux qui veulent bannir la religion de la politique; car sous prétexte d'affranchir le peuple de ce qu'ils appellent la tyrannie du prêtre, l'influence indue du prêtre, ils préparent à ce même peuple les chaînes les plus pesantes et les plus difficiles à secouer; ils mettent la force au-dessus du droit et ôtent à la puissance civile le seul frein moral qui puisse l'empêcher de dégénérer en despotisme et en tyrannie !

On veut reléguer le prêtre dans la sacristie !

Pourquoi ? Est-ce parce qu'il a puisé dans ses études des notions saines et certaines sur les droits et les devoirs de chacun des fidèles confiés à ses soins ? Est-ce parce qu'il sacrifie ses ressources, son temps, sa santé, sa vie même pour le bien de ses semblables ?

N'est-il pas citoyen au même titre que les autres ? Et quoi ! le premier venu peut écrire, parler et agir; on voit quelquefois affluer vers un comté, ou une paroisse, des étrangers qui viennent pour y faire prévaloir leurs opinions politiques; seul le prêtre ne pourra parler ni écrire ! il sera permis à quiconque le voudra venir dans une paroisse débiter toutes sortes de principes, et le prêtre qui est au milieu de ses paroissiens comme un père au milieu de ses enfants, n'aura aucun droit de parler, aucun droit de protester contre les énormités qu'on leur apporte !

Tel qui aujourd'hui crie très fort que le prêtre n'a rien à voir dans la politique, trouvait naguère cette influence salutaire; tel qui nie aujourd'hui la compétence du

clergé, en compagnie de tous les bons catholiques, ne désirent pas votre perte mais bien au contraire votre conversion aux idées saines qui doivent régir les sociétés et les individus.

Vos colères enfantines ne surprennent et ne font peur à personne; elles ne seraient tout au plus nuisibles qu'à votre constitution et à votre caractère d'écrivain public.

Toutefois, ce que l'on ne saurait voir sans dégoût et sans peine, c'est l'abus honteux que vous faites à tout propos de ces deux trésors si chers au cœur des Canadiens-français, la religion et la patrie.

C'est en leur nom que vous voulez régenter en ce moment notre clergé; c'est en leur nom que vous demandez à l'autorité civile de baillonner cette liberté de la parole aussi bien accordée au prêtre qu'au laïque; c'est en leur nom que vous vous alliez au protestantisme pour combattre et renverser cette influence indue, qui nuit si considérablement à la réalisation de vos vœux ambitieux et anti-catholiques; c'est en leur nom enfin que vous foulez aux pieds les enseignements de vos évêques qui naguère dictaient à tous les catholiques la ligne de conduite qu'ils devaient suivre en pareille matière, et faisaient connaître les droits de l'Eglise sur ces graves questions.

Grand patriote que vous êtes ! admirable catholique que vous faites !

Il n'est pas étonnant que vos articles aient les tristes honneurs de la reproduction dans les colonnes du Witness.

La sympathie des sentiments qui vous unissent à la feuille protestante libérale est trop connue aujourd'hui pour faire même illusion à vos propres amis.

Plus nous relisons votre article et moins nous ne pouvons nous expliquer la sortie furibonde que vous faites contre le clergé du comté de Chambly, quand nous comparons votre conduite passée avec celle présente.

Il fut un temps, et il n'est pas très-éloigné, où vous trouviez l'influence cléricalle salutaire, où vous reconnaissiez la compétence du clergé dans les graves questions qui nous intéressaient alors, où vous exaltiez la sûreté de principes que donne à un homme l'étude de la morale chrétienne.

Et naguère, quand l'abbé Sax prenait, dans les colonnes de l'Evénement, la défense du parti libéral, trouviez-vous alors, que ce théologien complaisant commettait un attentat à la constitution et aux droits politiques qu'elle garantit aux citoyens ?

Quand, dans le comté Laval, où vous vous présentiez, vous réussissiez à accaparer, par la démonstration simulée ou sincère de vos principes catholiques, une partie de la sympathie du clergé de cette division électorale, avez-vous alors crié sur les toits que cette influence était indue et qu'il fallait soustraire l'électeur à la tyrannie du prêtre ?

Aut tempora, aut mores, autre temps, autres sentiments.

Ce qui était bon jadis ne saurait être mauvais aujourd'hui.

Les causes sont encore les mêmes, les effets ne peuvent être autres que ceux d'autrefois.

Pourquoi cette contradiction flagrante entre la conduite et les écrits du David rajeuni de deux années, et ceux du David vieilli de ces deux mêmes années ? On se le demande et nous y répondons.

C'est que durant tout le temps où le rédacteur du Bien Public a cru pouvoir faire tourner à son avantage l'influence du clergé, il l'a exploitée sans scrupule.

Rien ne lui a coûté; protestations de dévouement, vœu de fidélité aux principes catholiques, soumission à l'Eglise, il a tout mis en œuvre.

Il vint un moment où le programme catholique, contre lequel il avait tant déclamé, lui sourit tellement qu'il le signa à deux mains dans nos propres bureaux.

Nous ne nîmes pas en doute à cette époque sa sincérité, un homme qui reconnaît ses erreurs ayant toujours droit d'être accueilli charitablement et comme tous les coupables jouissant du bénéfice du doute.

Mais quand nous le vîmes plus tard, après sa dé faite de Laval, en déchirer les clauses principales en lambeaux, il nous fut facile de juger de son honnêteté de circonstance et de son hypocrisie.

Depuis il s'est montré tel qu'il était. S'il s'est mis un peu de fard sur les joues, c'était pour se donner une couleur rosée qui pouvait servir ses intérêts. Aujourd'hui rien ne recouvre sa peau qui est du plus bel écarlate.

Libéral catholique avancé, il en porte la couleur et les insignes.

L'Etat est tout pour lui, l'Eglise ne vient qu'en dernier lieu.

Le prêtre n'est plus à ses yeux qu'un tyran qui opprime les consciences et qu'il faut reléguer dans la sacristie.

Nous ne pouvons dire jusqu'à quel point les accusations qu'il porte contre le clergé de Chambly et en particulier contre le curé de Boucherville sont vraies et fondées.

Mais ce que nous savons, c'est que le Dr. Fortin ne s'est pas gêné de déclarer qu'il appartenait à l'ancienne école libérale avancée dont les principes sont anti-catholiques dans toute l'acception du mot;

c'est que le Witness l'a spécialement recommandé aux électeurs protestants comme étant la personnification du libéralisme catholique, opposé aux empiétements de l'Eglise de Rome et aux persécutions de ses ministres.

Qu'y a-t-il d'étonnant alors que le clergé ait condamné les doctrines du candidat libéral, et qu'il ait trouvé plus acceptables et plus rassurantes celles du candidat conservateur ?

Il nous semble que la position était assez définie pour trouver une explication toute naturelle.

L'école des Païneau, des Dessaulles, des Doutré et des Lafflamme est assez connue par ses enseignements, pour que l'un de ses adeptes eut la certitude de ne pas compter sur la sympathie d'un corps que ses chefs avaient entraîné dans la boue et couvert d'insultes.

Cependant, en admettant pour un instant que le curé de Boucherville, dont nous connaissons le talent et la charité chrétienne, aurait outrepassé les bornes de son ministère, était-ce bien à vous M. David qu'il appartenait de le redresser ?

Aviez-vous reçu mission de lui enseigner ses devoirs, et pouviez-vous lui fixer les bornes où sa liberté de parole devait nécessairement finir ?

Certes, vous n'avez pas reçu en partage des grâces d'état qui vous qualifient pour une si haute position.

Vous êtes de ceux qui, pour rester catholiques, sont obligés de suivre les enseignements et les conseils de vos Pasteurs.

Comment vous y êtes vous conformé, quelle a été votre conduite et votre attitude ?

Nous allons le voir, en reproduisant ici au long le Chap. V de la lettre collective des Evêques de la Province de Québec, le 22 septembre 1875, concernant le rôle du clergé dans la Politique.

Devant une pareille autorité, si vous inclinez sans doute, M. David, si vous êtes catholique, et vous avouerez vos torts.

